



**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT**

Date de la convocation : 20/05/2022

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** N°  
**Séance du 2 juin 2022**

30-2022

**Membres en exercice : 11**

**Présents :** 8 **Absents :** 2

**Représentés :** 1 **Pour :** 9

**Contre :** 0 **Abstention :** 0

L'An Deux Mille Vingt-deux le deux juin à 18 heures  
 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
 sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, HOMBERT B, THEULE JC,  
 GILHET B, VEDEL P, STEHLE C,

Absent excusé : KROGSDAHL A procuration à MORESMAU JP

Absents : NICAISE V QUEVREUX M

**Objet : restitution de quatre éléments lapidaires donnés par des particuliers**

Renouer avec son histoire, s'approprier pleinement son patrimoine, telle est l'ambition de la Commune de Saint-Guilhem-le-Désert qui participera le 17 juin 2022 aux journées nationales de l'archéologie.

C'est dans ce cadre que seront restitués par des particuliers quatre éléments lapidaires provenant vraisemblablement du cloître. Ces premiers dons pourraient en entraîner d'autres et permettre d'enrichir le fonds lapidaire conservé au musée de l'abbaye, de nouveaux éléments à ce jour dispersés.

A l'occasion de la soirée du 17 juin 2022, il sera fait don à la commune des éléments suivants :

- Deux fragments à décor de feuille d'acanthé donnés par Mme Minazzo Delphine
- Un fragment de chapiteau représentant probablement un pieta donné par M. Etienne Guillaume
- Un élément de colonne cannelé donné par M. Bernard Hombert

Ces éléments sont donnés à titre gracieux à la commune. Ils iront rejoindre la collection lapidaire conservée au musée de l'abbaye et dans la réserve qui lui est attenante. Ces quatre éléments seront expertisés et inventoriés par les services de la Direction régionale des affaires culturelles.

Le Conseil Municipal approuve l'acceptation de ces dons et remercie chaleureusement les particuliers de leur générosité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le .....



Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,  
 SIEGEL R.

MORESMAU JP. 	BRUNEL MINAZZO D. 	HOMBERT B. 
THEULE JC. 	GILHET B. 	VEDEL P. 
NICAISE V.	KROGSDAHL A. 	STEHLE C. 
		QUEVREUX M.